

N° 97

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

## AVIS

PRÉSENTE

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

TOME IX

COMMERCE EXTÉRIEUR

Par M. Maurice PRÉVOTEAU,

Sénateur

---

(1) Cette commission est composée de MM Michel Chauty, *président* ; Marcel Lucotte, Auguste Chapin, Bernard Legrand, Pierre Noé, *vice-présidents* ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, *secrétaires* ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amedée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Chamant, William Chery, Jean Colin, Henri Collard, Roland Courteau, Marcel Daunay, Bernard Desbrière, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardeche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenes, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Springard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon Charles Zwickert

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> législ.) 1083 et annexes 1165 (annexe 9), 1170 (tome IV), et in-8°, 280.

Sénat : 94 et 95 (annexe 6) (1982-1983)

Loi de Finances - Commerce extérieur

## SOMMAIRE

<b>PREMIERE PARTIE : LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE EN 1982</b> .....	9
<b>I.- LA DEGRADATION DU SOLDE DES ECHANGES EN 1982</b>	10
A. LES MECANISMES PERVERS D'UNE DEVALUATION : LES PHENOMENES DE DECALAGE ..	10
B. LE DIFFERENTIEL D'INFLATION ENTRE LA FRANCE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE .....	11
C. LE POIDS DES IMPORTATIONS EN DOLLARS .....	12
D. LE PARI PERDU D'UNE RELANCE DE LA CONSOMMATION .....	13
<b>II.- LES RESULTATS GEOGRAPHIQUES ET SECTORIELS</b> ...	14
A. LES RESULTATS PAR GROUPES DE PRODUITS .....	14
B. LES RESULTATS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES .....	15

<b>DEUXIEME PARTIE : FORCES ET FAIBLESSES DU COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS</b> .....	17
<b>I.- LA BAISSÉ DE COMPETITIVITÉ DES PRODUITS FRANÇAIS</b> .....	18
<b>A. UN CONSTAT INQUIÉTANT</b> .....	18
<b>B. DES CAUSES MULTIPLES</b> .....	19
<b>II.- L'ÉVOLUTION PRÉOCCUPANTE DU SOLDE DES INVISIBLES</b> .....	22
<b>A. LES ANNEES 70 : DES PERFORMANCES REMARQUABLES</b> .....	22
<b>B. LE TOURNANT DES ANNEES 1980 ?</b> .....	23
<b>C. LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT</b> .....	25
<b>III.- LES INSUFFISANCES DE LA POLITIQUE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS</b> .....	26
<b>A. LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE</b> .....	26
<b>B. LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES. DU 20 OCTOBRE 1982</b> .....	27
<b>IV.- LES RELATIONS EURO-AMÉRICAINES : BONNES AFFAIRES ET MAUVAISES RAISONS</b> .....	32
<b>A. LE DISCOURS DE GASTON THORN</b> .....	32
<b>B. DE QUELQUES DIFFICULTÉS SECTORIELLES</b> .....	33
<b>C. LE PROTECTIONNISME DES ÉTATS-UNIS</b> .....	34

<b>TROISIEME PARTIE : LE COÛT FINANCIER DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS FRANCAISES</b> .....	35
<i>I. MESURE DU COÛT DE L'ENSEMBLE DES PROCEDURES AYANT UNE INCIDENCE FAVORABLE A L'EXPORTATION</i> ..	35
<i>II. L'EFFORT BUDGETAIRE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS</i> .....	38
<b>QUATRIEME PARTIE : LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION</b> .....	41
<b>I.- LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE PRECEDENT AVIS</b> .....	42
<b>II.- RECOMMANDATIONS NOUVELLES</b> .....	45
<i>A. INNOCENCE ET GUERRE ECONOMIQUE</i> .....	45
<i>B. LA BELLE AU BOIS DORMANT</i> .....	47
<b>CINQUIEME PARTIE : DEBAT EN COMMISSION</b> .....	49

## MESDAMES, MESSIEURS,

Avec un déficit de 73 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année, 1982 constitue une année noire pour notre commerce extérieur. Les brillants résultats enregistrés sur certains marchés étrangers : construction ferroviaire, matériel téléphonique, armements, ne sauraient faire illusion. Notre appareil productif n'est plus adapté pour un grand nombre de ses composantes, aux exigences croissantes du marché mondial.

Il a suffi que, sur un mois, les importations d'automobiles l'emportent sur les exportations pour que le grand public prenne conscience de cette dure réalité. Les atouts traditionnels de la France : agriculture, agro-alimentaire, automobile, biens d'équipement ne suffisent plus pour stabiliser notre solde extérieur. Ils correspondent maintenant à des secteurs momentanément en perte de vitesse. Si l'on extrapole sur douze mois les résultats des neuf premiers mois de l'année, le rétrécissement des soldes bénéficiaires apparaît avec force (en milliards de francs constants 1982)

	Solde bénéficiaire 1981	Solde bénéficiaire 1982	%
Agriculture .....	9,2	4,27	- 53
Industries agro-alimentaires .....	14	7,3	- 48
Equipement automobile .....	13,1	8,27	- 37
Biens d'équipement professionnels ...	17,3	15,47	- 10

Quant aux points faibles de notre pays, le déficit qui les caractérise croît dans des proportions inquiétantes. Le même tableau peut être dressé :

	Solde déficiaire	Solde déficiaire	%
Facture énergétique (1) .....	- 162	- 174	+ 7
Electro-ménager électronique grand public .....	- 8,1	- 10,2	+ 26
Biens de consommation .....	- 4,6	- 11,6	+ 152

Ces données ne concernent que la balance commerciale stricto sensu. Un rapide survol de la balance des transactions courantes indique la généralisation de la dégradation. La balance des paiements courants risque de voir son déficit grimper de 30 à 80 milliards de francs. A la remarquable exception des grands travaux près (100 milliards de francs de commandes en 1981), les autres postes traditionnellement favorables des invisibles (1) ont accusé des baisses en 1981 : - 1 milliard pour le tourisme (de 9 à 8 milliards d'excédent), - 7 milliards pour les revenus du capital (de 10 à 3 milliards), 2,6 milliards pour le négoce (2). Les transferts unilatéraux accusent également des déficits croissants. Phénomène beaucoup plus inquiétant, la dégradation du solde des services liés au commerce extérieur. Le déficit passe de 2 à 8 milliards de francs, notamment en raison de la faiblesse traditionnelle de la chaîne transport.

Enfin, la dette extérieure française s'est accrue de 22 milliards de dollars à la fin de 1981 à 34 milliards de dollars fin 1982 (3), compte tenu de l'emprunt de 4 milliards de dollars. Si notre dette extérieure restait modérée en volume, elle connaît en revanche un rythme d'augmentation rapide. L'évolution du cours du dollar rend en outre la charge des intérêts beaucoup plus lourde.

Les explications de cette situation inquiétante sont diverses et nombreuses. Selon le Ministre d'Etat, Ministre du Commerce extérieur, « la dégradation de notre commerce extérieur résulte, pour l'essentiel, de la hausse du dollar qui renchérit nos importations d'énergie -atteignant aujourd'hui un tiers des importations françaises-, de l'aggravation de la récession internationale qui restreint nos possibilités d'exportation, d'une certaine inadaptation de notre production à la demande des Français, des habitudes prises sans justification particulière par de nombreuses commandes publiques ainsi que par un comportement général des Français trop peu mobilisés pour la juste défense, conforme à la liberté des échanges, de notre marché intérieur. »

Cette analyse est exacte, mais elle est incomplète. Les dévaluations du franc ont renchéri nos importations sans provoquer, pour le moment, d'effets positifs sur nos exportations. Ces effets seront d'autant moins sensibles que le taux d'inflation de la France, malgré le blocage des prix, reste durablement supérieur à celui de nos principaux partenaires et que

(1) Source : L'Expansion 7 octobre 1982.

(2) Source : Ministère Economie et finances.

(3) Source : Les Echos du 18 octobre 1982.

les exportateurs semblent avoir utilisé les dévaluations pour reconstituer leurs marges à l'exportation, qui avaient atteint un niveau critique. De surcroît, la politique de relance par la consommation a déconnecté la France de la conjoncture mondiale et s'est traduite mécaniquement par une « bouffée » d'importations. Ces éléments conjoncturels s'ajoutent aux faiblesses structurelles de la France qui apparaissent avec beaucoup plus d'évidence dans une période de crise générale et de guerre économique. L'absence de stratégie consécutive aux nationalisations, l'aggravation constante des charges des entreprises, les mesures atteignant les chefs d'entreprises dans leurs pouvoirs et dans leurs revenus ne laissent place qu'à un optimisme bien mesuré.

Face à cette situation de crise structurelle, les pouvoirs publics ne sont pas restés inactifs. Mais les mesures prises sont dispersées, coûteuses, conjoncturelles. Le coût des mesures ayant une incidence favorable à l'exportation est ainsi passé de 10 à 17 milliards de francs de 1980 à 1981. Une analyse détaillée de ces mesures figure dans le présent rapport.

Bon nombre d'entre elles risquent de s'attirer les foudres des autorités de Bruxelles, qu'il s'agisse du contrôle de l'origine des produits, de la rédaction en français des documents d'accompagnement, de la modulation de la taxation des frais généraux. Par ailleurs, les données budgétaires ne semblent pas permettre aux intentions affichées de recevoir une application concrète. Ainsi, la garantie d'assurances prospection et foires n'est elle plus dotée pour 1983 qu'à concurrence de 200 millions, contre 616 en 1982.

Il convient en revanche de souligner la volonté nouvelle de la France de ne plus subir passivement les effets de la concurrence mondiale, lorsque celle-ci est déloyale ou abusive. Mais la marge de manoeuvre est étroite. Les accords du G.A.T.T., le consensus de l'O.C.D.E. sur les crédits à l'exportation, l'accord multifibres, la réglementation communautaire ne laissent place qu'à des actions spécifiques limitées. Il convient donc de dénoncer les atteintes au libre échange et les infractions aux textes en vigueur, partout où celles-ci sont commises. L'article 55 de la Constitution doit être rappelé, qui dispose que les traités internationaux ne s'imposent à la France que s'ils sont strictement appliqués par les Etats cocontractants. On assiste ainsi à une floraison d'organismes divers : bureau de contrôle des importations au sein de la D.R.E.E., centre d'observation et de prévision dans le cadre du ministère du commerce extérieur, commission consultative du commerce international. Malgré une approche quelque peu technocratique du problème, on peut espérer que ces organismes pourront conseiller utilement les décideurs. Et l'on s'aperçoit au terme de cette analyse, que le Gouvernement redécouvre la notion de « libre échange organisé », si décriée en son temps.

En conclusion, il ne saurait y avoir de politique du commerce extérieur que comme complément de la politique industrielle et économique de la Nation. Il y a quelque bizarrerie à penser que la panoplie des micromesures prises récemment par le Gouvernement serait de nature à rétablir l'équilibre de nos échanges à l'horizon 1985. Ces mesures sont nécessaires et bienvenues. Mais limiter l'éclairage nocturne des devantures des magasins ou rédiger les notices d'emploi en français ne semble pas de nature à corriger les effets des graves erreurs commises en matière de politique économique générale. C'est cette politique qu'il convient de changer. Rapidement.



## PREMIERE PARTIE

### LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE EN 1982

Les résultats de 1981 avaient laissé apparaître une certaine amélioration de nos échanges avec l'extérieur : le déficit de la balance commerciale avait régressé de 62 à 59 milliards de francs. Malgré le niveau élevé de ce déficit, cette légère amélioration (+ 1,8 point) du solde de nos échanges résultait de la croissance de nos exportations de 5% en volume et surtout de la stagnation de nos importations due à la crise. Cette amélioration aurait été plus sensible si la forte augmentation du prix de nos importations, libellées en dollars (+ 16,4%) n'avait pas obéré nos comptes extérieurs.

Les mauvais résultats de 1982 ne constituent cependant pas une surprise. L'évolution trimestre par trimestre de notre commerce montre en effet que ces résultats se sont sensiblement dégradés à partir du dernier trimestre 1981, trimestre au cours duquel la progression de nos exportations s'est arrêtée – elle n'a d'ailleurs pas repris depuis lors – tandis que les importations, après avoir fait un bon au troisième trimestre 1981 (sous l'effet des mesures de relance adoptées à partir de mai), ont continué d'augmenter de façon soutenue.

## I.- LA DEGRADATION DU SOLDE DES ECHANGES EN 1982

Le tableau suivant illustre clairement cette dégradation.

### SOLDES DU COMMERCE EXTERIEUR (données corrigées des variations saisonnières) en milliards de francs

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Cumulé
<b>1982</b>	- 7	- 5,3	- 4,4	- 10,1	- 3,1	- 13,3	- 8,9	- 8,9	- 12,2	- 73,47
<b>1981</b>	- 5,8	- 2,8	- 3,4	- 8,3	- 3	- 4,4	- 4,7	+ 0,47	- 6,4	- 33

Plusieurs raisons peuvent être avancées :

#### **A. LES MECANISMES PERVERS D'UNE DEVALUATION : LES PHENOMENES DE DECALAGE**

Les experts économiques s'accordent à reconnaître que les effets d'une dévaluation se font sentir en trois vagues successives. A regarder de près les comptes extérieurs de la France, un réajustement monétaire a d'abord des effets pervers sur la balance commerciale. Cela tient à la structure particulière des monnaies de facturation de nos exportations. Deux tiers de nos achats et un tiers de nos ventes à l'étranger sont libellés en devises. Chaque baisse du franc par rapport à la livre sterling et surtout au dollar entraîne mécaniquement un surcoût de la facture énergétique - actuellement 1,3 milliard de francs par mois. Il en va de même avec les autres matières premières et les fournitures à payer en monnaie forte. La facture pour les produits industriels s'est ainsi alourdie de 800 millions de francs par mois depuis juin. En effet, les industriels français ne peuvent pas immédiatement ralentir leurs achats à l'étranger ni les importateurs de biens de consommation, d'ailleurs. En septembre, les premiers ont reçu des biens intermédiaires commandés à la fin du premier semestre et des équipements retenus depuis le printemps. Et les seconds des marchandises demandées dès la fin de l'hiver. Cette très grande inertie des flux commerciaux bouleverse les calculs à court terme.

A l'exportation, les industriels rencontrent des phénomènes voisins. Ils ne peuvent pas changer du jour au lendemain les prix sur leurs catalogues, ni revoir les offres déjà faites aux acheteurs étrangers. Ils doivent donc attendre les nouveaux contrats pour ajuster le tir. C'est la deuxième étape qui intervient selon les produits entre un et trois mois après la dévaluation. L'exportateur a le choix entre plusieurs attitudes. Essayer de vendre plus : lorsqu'il facture en devises, il peut baisser ses prix pour laisser une marge plus importante au distributeur. Il peut aussi adopter une attitude opposée : en maintenant ses prix en devises au même niveau, il reconstitue ses marges.

Au cours de l'été, compte tenu du blocage des prix qui a laminé leur profit, nombre d'entreprises exportatrices ont, semble-t-il, préféré conserver leurs tarifs et recueillir à l'étranger les bénéfices qui leur faisaient défaut sur le marché national.

Ce n'est qu'au bout d'une dizaine de mois que la phase véritablement bénéfique pour la balance commerciale entre en jeu. Alors les industriels français, profitant de l'avantage que leur accorde la dévaluation, obligent leurs concurrents à faire davantage d'efforts financiers et commerciaux pour conserver leurs parts de marché. Mais tout cela ne joue que lorsque l'inflation n'entame pas les effets de la dévaluation. Ainsi, les entreprises françaises auraient-elles dû profiter maintenant du réajustement intervenu il y a un an. Mais la différence d'inflation avec l'Allemagne de l'ouest, en particulier, a réduit à néant cet avantage.

## ***B. LE DIFFERENTIEL D'INFLATION FRANC-DEUTSCHE MARK***

Entre janvier 1981 et août 1982, la hausse des prix en France a dépassé 20%, alors qu'elle a été inférieure à 10% en Allemagne. La dévaluation d'octobre 1981 de 8,5% du franc par rapport au deutsche mark représente donc moins de 18 mois de différentiel de prix entre les deux pays.

Cet écart croissant entre les performances des deux pays, que le blocage des prix ne masquera que très provisoirement, se traduit de manière inquiétante au niveau des échanges. Le déficit 1982 risque d'être environ deux fois plus élevé que le déficit 1981 !

	Année				Premier semestre		
	1979	1980	1981	Evol. % 80/81	1981	1982	Evol. %
Importations .....	82 842	92 160	104 035	+ 12,9	49 660	62 867	+ 26,5
Exportations .....	71 700	75 350	81 374	+ 8	40 271	45 374	+ 12,6
Solde .....	- 11 142	- 16 810	- 22 661		- 9 389	- 17 493	
Taux de couverture	86,6 %	81,7 %	78,2 %		81,1 %	72,1 %	

### C. LE POIDS DES IMPORTATIONS EN DOLLARS

Les effets d'une dévaluation par rapport au deutsche mark sont assez nettement différents de ceux d'une dévaluation par rapport au dollar. Au prix de quelques simplifications, on peut expliquer l'essentiel de ces différences par le fait que, en raison du poids de nos importations d'énergie et de matières premières, le « contenu en dollars » de nos importations est plus élevé que celui de nos exportations.

Nos importations et nos exportations sont globalement plus sensibles (en hausse comme en baisse) aux gains ou aux pertes de compétitivité à l'égard de la « zone mark » qu'à l'égard de la « zone dollar ».

**Il en résulte que les « effets pervers » d'une dévaluation (renchérissement du coût des importations et accélération de l'inflation) paraissent finalement l'emporter sur ses effets favorables (essentiellement la stimulation des exportations) dans le cas d'une dévaluation par rapport au dollar alors que c'est plutôt l'inverse qui semble se produire dans le cas d'une dévaluation par rapport au mark.**

Ces effets pervers sont d'autant plus intenses que les dévaluations officielles du franc sont de peu d'importance comparativement aux effets du flottement de la devise américaine.

Ainsi, une semaine après les changements de parités du 12 juin 1982, le dollar valait 6,80 francs, contre 6,28 francs à la veille de ce changement : l'écart est donc de 8,3% dont seulement 5,75% sont imputables à la dévaluation. De même, en avril 1981, le cours du dollar était de 5,10 francs. Depuis lors, il a augmenté de 33,3% dont seulement 8,9% correspondent aux deux ajustements de la parité du franc au sein du S.M.E. intervenus entretemps.

#### ***D. LE PARI PERDU D'UNE RELANCE DE LA CONSOMMATION***

On connaît depuis de nombreuses années l'extrême sensibilité des importations aux variations de la conjoncture et des revenus. Il est évident que les revenus distribués en 1981 (salaires et prestations sociales) ont été trop importants eu égard à la faible progression de la production nationale. C'est ce décalage qui explique la forte croissance de nos importations à partir de septembre 1981. On notera de surcroît que la réduction constante du taux d'épargne des ménages ces dernières années a différé -ou carrément amorti- l'effet qu'aurait dû avoir sur les importations la moindre croissance du revenu disponible (taux d'épargne des ménages par rapport à leur revenu disponible : 17,5% en 1978, 16% en 1979, 14,6% en 1980, 14,8% en 1981, 15% prévus en 1982).

Et pourtant, malgré cela, les importations de produits finis de consommation ont augmenté de 22% en avril 1981 et avril 1982. La relance aura profité davantage aux entreprises étrangères qu'aux entreprises françaises.

Ces quatre éléments : mécanismes pervers des dévaluations, différentiel d'inflation, poids des importations en D.M., relance de la consommation, ne constituent que les aspects conjoncturels d'un phénomène plus grave : la perte de compétitivité de l'appareil économique français, que nous étudierons plus en détails au sein du présent rapport.

## II.- LES RESULTATS GEOGRAPHIQUES ET SECTORIELS

### A. LES RESULTATS PAR GROUPES DE PRODUITS

Ils se caractérisent par :

- un excédent record des échanges agro-alimentaires (21 milliards de francs, contre 11,7 milliards en 1980). Cet excédent, toutefois, s'est réduit depuis le deuxième trimestre 1982 ;

- un gonflement du déficit énergétique malgré une réduction des quantités de pétrole importées (- 1,8%). Le déficit s'accroît de 30 milliards de francs ;

- un redressement des échanges de produits industriels au début de 1981, mais qui ne s'est pas poursuivi depuis lors.

### EVOLUTION SECTORIELLE PAR SEMESTRE (en termes CAF/FOB)

(chiffres CVS)

	Soldes (en milliards de F)			Taux de couverture en %		
	81.I	81.II	82.I	81.I	81.II	82.I
Prod. agro-alimentaires .....	+ 11,0	+ 10,6	+ 7,2	130	126	117
Prod. énergétiques .....	- 76,9	- 85,9	- 83,6	13	14	13
Prod. industriels (*) .....	+ 27,2	+ 27,9	+ 14,8	115	113	107
Prod. divers .....	-	-	-	-	-	-
<b>Total .....</b>	<b>- 38,0</b>	<b>- 45,9</b>	<b>- 61,7</b>	<b>88</b>	<b>87</b>	<b>83</b>

(\*) Comprenant la totalité des échanges de matériel militaire.

Dans le secteur de l'agro-alimentaire, une attention particulière doit être portée aux exportations françaises de sucre. En effet, la campagne 1981-1982 s'est soldée par une recette totale d'exportations de 7,318 milliards de francs, contre 7,91 milliards en 1980-1981. Le volume net de ces

exportations s'est élevé à 2,618 millions de tonnes, déduction faite de certaines importations. Compte tenu des cotisations à la production versées au F.E.O.G.A. par la collectivité des planteurs et fabricants, soit 839,34 millions de francs, **le produit net en devises de nos échanges de sucre a atteint près de 6 milliards de francs pour la dernière campagne.** Il s'agit là d'un montant considérable, à rapprocher de l'excédent de notre balance touristique qui est de 8 milliards de francs.

## B. LES RESULTATS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

### RESULTATS SEMESTRIELS

(CAF/FOB ; CVS)

	Soldes (en milliards de F)			Taux de couverture en %		
	81.I	81.II	82.I	81.I	81.II	82.I
- C.E.E.....	- 11,5	- 18,8	- 28,4	92	88	84
(dont R.F.A.) .....	(- 9,5)	(- 13,1)	(- 17,2)	(80)	(77)	(72)
- Autres pays de l'O.C.D.E. ....	- 15,1	- 13,9	- 18,6	77	81	76
(dont U.S.A.).....	(- 12)	(- 11,3)	(- 11,6)	(53)	(60)	(58)
- O.P.E.P. ....	- 33,2	- 28,6	- 24,5	45	53	58
- Pays de l'Est .....	- 0,8	- 5,6	- 6,6	94	67	61
- Autres pays .....	+ 13,2	+ 9,1	+ 9,5	141	124	124

On observe :

- une aggravation notable du déficit avec la Communauté économique européenne, ainsi qu'avec les autres pays de l'O.C.D.E. ;

- une amélioration de notre solde avec les pays de l'O.P.E.P., grâce à une bonne progression des ventes de biens d'équipement professionnel à ces pays ;

- une détérioration de notre commerce avec les pays de l'Est par suite des achats de gaz naturel ;

- une stabilisation de l'excédent à l'égard des pays en voie de développement.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **FORCES ET FAIBLESSES DU COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS**

Votre commission ne peut qu'attirer votre attention sur quatre conclusions essentielles qu'elle peut tirer de l'analyse approfondie de notre commerce extérieur :

- la baisse de compétitivité des produits français ;
- l'évolution préoccupante du solde des invisibles ;
- les insuffisances de la politique de promotion des exportations ;
- les relations euroaméricaines : bonnes affaires et mauvaises raisons.



## I. LA BAISSÉ DE COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS FRANÇAIS

### A. *Un constat inquiétant (1)*

« Le fléchissement continu de la demande mondiale conduit au deuxième trimestre 1982 à un fort ralentissement de la demande étrangère adressée à la France. On constate, en particulier, une contraction de la demande des pays producteurs de pétrole et un nouvel affaiblissement de la demande des pays de l'O.C.D.E.. La dépréciation du franc par rapport aux monnaies étrangères, le léger ralentissement du prix des exportations (+ 2,7% par rapport au trimestre précédent), n'ont pas abouti à une amélioration de la compétitivité des produits français sur les marchés étrangers, ni même à un maintien des parts du marché français à l'étranger.

Les exportations enregistrent depuis le troisième trimestre 1981 un recul qui s'accroît au deuxième trimestre 1982 : - 4% en volume (par rapport au trimestre précédent) après - 2,7% au premier trimestre et + 0,3% au quatrième trimestre 1981. Les exportations totales de biens et de services qui avaient atteint un niveau record à la mi-81 reviennent en-dessous de celui du premier trimestre 1980. Les exportations de marchandises sont inférieures à leurs niveaux du troisième trimestre 1979.

Cette baisse des exportations est quasi générale. Le reflux le plus net est marqué par les exportations de produits agricoles, poursuivant la tendance des deux trimestres précédents (- 16,4% au deuxième trimestre après - 7,4% au premier et - 3,5% au quatrième trimestre 1981). Les exportations agro-alimentaires enregistrent également une forte baisse (- 7,5% par rapport au trimestre précédent).

(1) Source I.N.S.E.E.-Commentaire des comptes de la Nation pour le deuxième trimestre 1982.

Parmi les exportations de produits manufacturés (- 2,8% au deuxième trimestre), seules les ventes d'équipement professionnel résistent relativement (- 0,3% après avoir connu un fort recul au trimestre précédent (- 5,7% au premier trimestre 1982). Par contre, les exportations de matériel de transport accentuent encore leur tendance à la baisse (- 8,7% après - 2% au premier trimestre 1982 et - 7,1% au quatrième trimestre 1981) à partir de leur maximum du troisième trimestre 1981.

Au total, les exportations de marchandises décroissent de 4,3% par rapport au trimestre précédent, ce qui correspond à un glissement de 8,8% sur les trois derniers trimestres.

L'accroissement des importations (+ 3,8% en volume par rapport au premier trimestre) provient surtout des achats de produits manufacturés (+ 5,8% par rapport au trimestre précédent), notamment des biens d'équipement professionnel (+ 9,4%) et du matériel de transport (+ 8,6%).

**Les taux de pénétration des produits étrangers sur le marché français retrouvent leurs niveaux records (36,4% en volume pour les produits manufacturés, 28,2% pour le total des marchandises). La baisse de la compétitivité des produits français sur le marché intérieur est très nette. Le ratio prix des importations, prix de production, qui avait atteint 101,7 à la mi-1981 pour les produits industriels n'a cessé de décroître pendant les trois derniers trimestres pour atteindre 95,7 au deuxième trimestre.**

## ***B. Des causes multiples***

### **1°) Un déficit apparemment structurel**

Déjà fragile dans ses structures géographiques et sectorielles, le commerce extérieur de la France ébranlé par deux chocs pétroliers (en 1974 et en 1979) et les effets de la hausse du dollar à partir d'avril 1981 n'a été équilibré que deux fois en neuf ans. Encore l'a-t-il été en 1975 au prix d'une stagnation complète de l'activité économique.

Voici quels ont été les soldes du commerce extérieur depuis 1973. Les chiffres entre parenthèses qui sont des calculs en francs constants 1981 permettent de comparer l'importance des déficits (1) :

1973 .....	- 4,4 milliards de francs (- 10 milliards de francs)
1974 .....	- 20 milliards de francs (- 38,4 milliards de francs)
1975 .....	+ 6,8 milliards de francs (+ 12,3 milliards de francs)
1976 .....	- 22,8 milliards de francs (- 37,4 milliards de francs)
1977 .....	- 13,6 milliards de francs (- 20,7 milliards de francs)
1978 .....	+ 2,7 milliards de francs (+ 3,8 milliards de francs)
1979 .....	- 13,3 milliards de francs (- 17 milliards de francs)
1980 .....	- 57 milliards de francs (- 65 milliards de francs)
1981 .....	- 51 milliards de francs
1982 .....	- 100 milliards de francs environ prévus

*b) Une inflation persistante*

	AUGMENTATION ANNUELLE du coût salarial par unité produite (en valeur nominale et en %)			EVOLUTION annuelle des exportations (en volume et en %)
	en France	en R.F.A.	au Japon	
1976 .....	9,8	1,7	7,7	+ 10,6
1977 .....	10,1	3,4	6,2	+ 8,5
1978 .....	8,7	2,8	2,6	+ 6,1
1979 .....	9,5	2,2	2,8	+ 7,4
1980 .....	13,5	5,3	4,4	+ 2,9
1981 .....	13,5	4,7	4,7	+ 5,1
1982 (prév.) .....	11,2	3,2	5,4	- 0,4

Le développement rapide des échanges internationaux a pu longtemps masquer l'effet pernicieux de notre différentiel d'inflation. L'arrivée de la crise a fait apparaître cet obstacle structurel à l'amélioration du solde de nos échanges.

### 3. Un pays qui vit au-dessus de ses moyens (1)

(en pourcentages)

	Evolution annuelle du PIB marchand	Evolution annuelle du revenu disponible des ménages	Evolution des importations en volume
1973 .....	+ 5,4	+ 6,3	+ 16,1
1974 .....	+ 3,2	+ 3,2	+ 5,9
1975 .....	+ 0,2	+ 4,6	- 7,6
1976 .....	+ 5,2	+ 2,8	+ 22,1
1977 .....	+ 3	+ 3,3	+ 1,6
1978 .....	+ 3,8	+ 5,2	+ 6,4
1979 .....	+ 3,3	+ 1,5	+ 12,1
1980 .....	+ 1,1	- 0,3	+ 7,4
1981 .....	+ 0,2	+ 2,1	- 0,1
1982 (prévis.)	+ 1,8	+ 1,7	+ 4,3

Ce tableau fait clairement apparaître que la progression du revenu des ménages dépasse les possibilités de la production. Ce décalage se traduit automatiquement par un recours massif aux importations.

(1) Source : Le Monde du 22 octobre 1982

## II. L'EVOLUTION PREOCCUPANTE DU SOLDE DES INVISIBLES

### A. LES ANNEES 70 : DES PERFORMANCES REMARQUABLES (1)

La performance de la France dans ce domaine a été remarquable au cours des années 70. Les grands travaux et la coopération technique, le tourisme, les revenus du capital et le négoce international : ces quatre pôles, en dégagant des excédents toujours croissants, ont contribué très activement à l'augmentation globale du solde des invisibles.

Ces échanges d'invisibles, qui représentaient à peine la moitié des échanges de marchandises au début de la décennie, les ont pratiquement rejoints aujourd'hui. Mais surtout, de déficitaire au début de la période, la balance de la France est la seule de toutes celles des pays développés à s'être améliorée jusqu'en 1980. Cette année là, la France se place au troisième rang parmi les exportateurs mondiaux de services, loin derrière les Etats-Unis, certes, mais talonnant de près la Grande-Bretagne. Même si les comparaisons internationales sont difficiles, chacun ayant une balance différente, on trouve une autre source de satisfaction dans le fait que les gros exportateurs de marchandises (la République fédérale d'Allemagne et le Japon) restent fortement déficitaires pour leurs invisibles. Ce solde positif devient très précieux au moment où le déficit des échanges de marchandises s'aggrave. En 1980, les 20 milliards de francs que rapportent les invisibles permettent de financer une partie de l'énorme déficit commercial, alors de 52 milliards de francs.

(1) L'Expansion 7 octobre 1982

## **B. LE TOURNANT DES ANNEES 80 ?**

Malheureusement, l'an dernier, et pour la première fois depuis dix ans, la tendance s'est inversée. L'excédent global diminue : de 19,2 milliards de francs, il tombe à 7,7 milliards. Alors que les échanges de biens accusent au début de cette année une nouvelle dégradation, cette baisse prend une importance accrue. Les pouvoirs publics expliquent ce phénomène par le décalage conjoncturel, l'augmentation des taux d'intérêt et celle des transferts politiques. Une analyse plus détaillée fait apparaître d'autres raisons :

### **1. Les travaux publics**

L'année dernière, seuls les grands travaux ont poursuivi leur progression. Ils ont atteint alors un niveau record, dégageant un surplus de près de 20 milliards de francs, conséquence attendue des grands contrats civils signés au cours des années précédentes. Les perspectives sont plutôt favorables à court terme : les commandes signées en 1981 ont encore atteint des sommets (environ 100 milliards de francs). Mais, pour le moyen terme, les professionnels sont inquiets : les besoins et les moyens des pays pétroliers s'amenuisent, la demande mondiale risque de s'affaiblir. D'autre part, la demande interne est médiocre. Il semble en outre que la COFACE puisse réviser ses conditions de crédit, et en particulier augmenter ses primes sur les gros contrats : venant après le relèvement des taux des crédits à l'exportation intervenu le 15 mai dernier, une telle mesure pourrait, selon les professionnels, les handicaper considérablement dans la concurrence internationale.

### **2. Le tourisme**

L'excédent de notre balance touristique est passé de 9 milliards en 1980 à 8 milliards en 1981. Comme l'indique notre collègue Paul MALLASSAGNE, dans son avis budgétaire sur les crédits du tourisme, cette diminution, qui n'est pas encore inquiétante, provient pour partie de la crise économique européenne et pour partie des mesures prises dans ce secteur.

### **3. Les revenus du capital et le négoce international**

La troisième source de devises importante est constituée par les revenus du capital et les services gouvernementaux. Le développement considérable de l'activité des banques françaises sur les marchés internationaux (opérations avec la clientèle et relations interbancaires) avait permis à la France de gonfler ce poste, tant en volume qu'en solde. L'accroissement de l'endettement du pays depuis 1979, la diminution des réserves de change, le niveau exceptionnellement élevé des taux d'intérêt, ont conduit à un effondrement brutal du solde en 1981. Les revenus du capital, qui dégagent un excédent de 10 milliards de francs en 1980, n'en fournissent plus que 3 milliards l'année suivante.

Le négoce international, enfin, a connu une expansion remarquable à la suite du premier choc pétrolier. Le marasme pétrolier actuel explique là aussi la détérioration enregistrée l'an dernier. Les excédents, qui n'ont jamais été très élevés, sont cependant en chute libre : de 4,5 milliards de francs en 1979, ils n'étaient plus que de 200 millions en 1981. Le déficit n'est plus à exclure.

### **4. Les transferts unilatéraux et les services liés au commerce extérieur**

Cette baisse des postes excédentaires pourrait ne pas être trop grave si elle n'était accompagnée d'une détérioration prévisible des deux grands postes déficitaires : les transferts unilatéraux et les services liés au commerce extérieur.

La politique en faveur des plus défavorisés, qu'il s'agisse des salaires des immigrés ou de l'aide aux pays les moins développés a des effets directs sur la balance des invisibles. Une augmentation du SMIC de 10% se traduit presque mécaniquement par une augmentation équivalente des envois de fonds par les travailleurs immigrés vers leur pays d'origine. Compte tenu d'une épargne longtemps retenue en France —du fait de l'instabilité du Portugal en particulier—, les envois ont fortement augmenté en 1981, alors que les frontaliers français, notamment ceux qui travaillent en Allemagne et en Suisse, ont été les premières victimes des crises que connaissent ces pays. De surcroît, l'aide au développement qui représente 0,33% de la PIB actuellement devrait approcher 0,7% en 1988.

La dégradation des services liés au commerce extérieur est plus inquiétante encore. Amorcée dès 1978-1979, elle s'est accentuée en 1981. Le déficit est ainsi passé de 2 à 8 milliards de francs.

Or, on estime qu'en général le transport et les services liés représentent 15% de la valeur des marchandises exportées, d'où l'importance de maîtriser ces dépenses.

Les progrès existent, mais ils sont lents. D'après les pointages effectués par le CFCE, un tiers des entreprises vendaient CAF (coût assurance frêt) en 1976, 37% quatre années plus tard. Mais de nombreux obstacles demeurent. Les exportateurs hésitent à prendre en charge les services liés, préférant les abandonner à l'acheteur étranger plutôt que de se risquer dans l'organisation du transport de la marchandise.

### ***C. LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT***

Un certain nombre de mesures ponctuelles ont été prises ces dernières années. On peut citer :

- Une interprétation plus favorable de l'article 39 terdecies du Code Général des Impôts sur le régime des concessions de licences d'exploitation,

- Une amélioration du financement des préétudes, notamment par la mise en place d'un fonds d'aide aux exportateurs d'ingénierie,

- Mesures de soutien aux exportations de bâtiment et travaux publics, notamment au niveau de l'assurance-crédit.



### **III.- LES INSUFFISANCES DE LA POLITIQUE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS**

#### **A. LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE**

Définir une politique du commerce extérieur n'est pas chose aisée. Tous les départements ministériels, à divers titres, y concourent. De surcroît, il ne peut y avoir de véritable politique du commerce extérieur que s'il existe une politique industrielle et financière saine. En paraphrasant une phrase célèbre, on pourrait dire : faites moi une bonne politique industrielle, et je vous ferai une bonne politique commerciale. Or, la politique économique globale du gouvernement ne permet pas une situation économique saine, ni un outil industriel performant et compétitif.

#### **1°) Les structures**

Malgré ce lourd handicap, certaines mesures récentes semblent aller dans le bon sens. La réforme des structures de la Direction des Relations Economiques Extérieures, la création d'une cellule de surveillance des importations, la création du centre d'observation et de prévision (C.O.P.), la mise en place de la commission consultative du commerce international constituent des éléments intéressants. L'expérience montrera si ces organismes réussiront à s'imposer au niveau des structures ministérielles et administratives.

#### **2°) Le commerce courant**

L'accent mis sur le développement du commerce courant et sur la nécessité de permettre aux P.M.I. d'accéder au commerce international emporte la conviction. Diverses mesures ont été prises en décembre 1981.

Les procédures financières d'aide à l'implantation commerciale ont été améliorées et simplifiées. Les critères d'accès et les modalités de gestion de l'assurance-prospection ont été sensiblement élargis de façon

à rendre cette procédure plus incitative. Les prêts à long terme destinés aux entreprises exportatrices ou aux implantations commerciales à l'étranger, porteuses d'exportations, ont été assouplis : une enveloppe de 3,5 milliards a été fixée pour 1982, dont 300 millions pour les prêts IPEX, le Crédit National ayant pris la suite d'UFINEX. SOFINDEX est appelée à aider un grand nombre de PME à s'implanter à l'étranger en leur apportant des fonds propres. Son capital et son fonds de garantie ont été renforcés. Une étude d'audit sur le fonctionnement des garanties à court terme de la COFACE (Compagnie Française d'Assurance du Commerce Extérieur) s'achèvera en septembre 1982. Les propositions de cette étude seront prises en considération avant la fin de l'année. Un comité d'aides au commerce courant, chargé d'examiner la cohérence des financements des entreprises a été mis en place en mai 1982. Il doit permettre d'améliorer sensiblement la cohérence des aides publiques et d'en accélérer la gestion. Par ailleurs, l'aggravation du déficit de nos échanges a conduit le gouvernement à prendre un certain nombre d'autres mesures ponctuelles.

## ***B. LES DECISIONS PRISES EN CONSEIL DES MINISTRES DU 20 OCTOBRE 1982***

Le gouvernement a adopté en conseil des ministres, le 20 octobre 1982, une première série de mesures immédiates relatives au commerce extérieur.

### **1. Accroissement des économies d'énergie**

#### *a) Mesures :*

– Lancement d'un programme spécial d'investissement dans les entreprises publiques.

– Contrôle de l'éclairage nocturne des magasins et des bâtiments publics et de la température à l'intérieur des locaux.

– Majoration des crédits aux économies d'énergie dans les logements sociaux.

*b) Justification*

L'évolution de la facture pétrolière justifie les mesures, peu originales et probablement d'une efficacité lointaine et mesurée. En effet, malgré la diminution des quantités de pétrole importées, ladite facture devrait se monter à 180 milliards de francs en 1982 contre 161,6 milliards en 1981. Cet accroissement, dû à des phénomènes monétaires, représente le double de l'excédent touristique de la France !

**2. Stimulation des exportations, en particulier vers les marchés américain et japonais**

*a) Mesures*

- Exonération dès 1983 de la taxation à 30% des frais généraux à l'exportation

- Amélioration du régime d'assurance crédit pour les ventes à court terme de produits courants.

- Aide au financement des investissements commerciaux des P.M.E.

*b) Justification*

● Le gouvernement avait institué la supertaxation des frais généraux, malgré les avertissements du Sénat. On peut se féliciter de cette sagesse tardive. Craignons que cette sagesse ne soit pour autant illusoire.

En ce qui concerne l'ampleur de l'incitation, l'impôt sur les frais généraux rapportant environ 1,5 milliard et le chiffre d'affaires à l'exportation étant globalement de l'ordre de 30%, l'allègement pourrait atteindre quelque 500 millions de francs. Toutefois, comme la mesure serait applicable au 1er janvier 1983, elle n'aurait d'effet sur les recettes budgétaires qu'en 1984.

Sur le fond, le C.N.P.F. avait demandé depuis longtemps un effort en faveur des frais généraux à l'étranger. Mais n'aurait-il pas mieux valu, comme en Grande-Bretagne, considérer que les frais réellement engagés pour des voyages à l'étranger, les invitations d'étrangers en France à des fins commerciales, ne sont pas des frais généraux taxables ? Alors que le

prorata envisagé, s'il est sur les exportations toutes destinations, risque de créer des difficultés avec les autorités communautaires ; en revanche, s'il est limité aux exportations sur les pays non C.E.E., il perdrait la moitié de son ampleur.

De toute façon, notent certains experts, n'aurait-il pas été plus adroit de glisser discrètement un tel assouplissement dans une instruction administrative, plutôt que de passer publiquement devant le Parlement ? Cette suggestion n'engage bien sûr que lesdits experts ; mais votre rapporteur avait analysé, dans son précédent avis, la fréquence de ces pratiques chez nos partenaires étrangers.

- Amélioration du régime d'assurance-crédit pour les ventes à court terme des produits courants. Il s'agit, conformément à ce qui avait été amorcé à la fin de 1981, de mettre en oeuvre une trentaine de mesures d'amélioration du régime d'assurance à court terme de la COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur). Ces mesures ponctuelles porteront notamment sur l'élargissement des risques couverts, l'amélioration des conditions d'indemnisation la simplification des dossiers.

- Aide au financement des investissements commerciaux des petites et moyennes entreprises. Les P.M.E. devaient financer en devises 80% de leurs implantations commerciales à l'étranger. Ce taux est ramené à 50%, les risques de changes liés au mouvement des monnaies étant donc assurés par l'Etat.

### **3. Ralentissement des importations**

#### *a) Mesures*

- Obligation pour les produits vendus en France de porter l'indication de leur pays d'origine.

- Surveillance des pratiques commerciales déloyales à l'importation et répression sévère des détournements de trafic.

- Rédaction en français des documents d'accompagnement des marchandises.

### *b) Justification*

Ces mesures constituent plus des vœux pieux que des instruments efficaces de ralentissement des importations. Elles sont contraires au Traité de Rome et au droit communautaire dérivé. Les gouvernements français successifs n'ont toujours pas compris que ce type de mesures appelait un traitement plus discret. Comment croire que la rédaction en français est conçue pour aider le consommateur alors qu'elle figure sous la rubrique « ralentissement des importations ». Il convient cependant de noter que le libéralisme de la France dans sa politique d'échanges extérieurs est utilisé de façon déloyale par certains pays qui, bénéficiant d'un accès privilégié sur le marché français, servent de voie de transit pour des produits en provenance d'autres pays ne jouissant pas des mêmes facilités. Il s'agit donc d'un détournement de trafic, contraire au droit international, qui doit être réprimé, afin de rétablir une concurrence équitable avec les produits français.

Votre rapporteur estime par ailleurs que le marquage d'origine est susceptible d'exercer des effets pervers. Il suffira aux produits non C.E.E. de transiter par un pays communautaire pour y être mis en libre pratique. Une fois mis en libre pratique, ils seront assimilés à des produits d'origine communautaire et ne seront soumis à aucun contrôle à leur arrivée en France. Il pourrait être ainsi plus intéressant pour un exportateur japonais de débarquer ses marchandises à Anvers plutôt qu'à Dunkerque. Est-ce là l'objectif recherché ?

## **4. Mesures diverses**

**a) Obligation pour les entreprises publiques d'établir avant la fin de 1982 leur balance des paiements en devises et de prendre des engagements globaux prévus dans le cadre des contrats de plan.** Cette mesure est destinée à mettre en évidence le contenu importations des résultats réalisés à l'exportation par chaque entreprise. Toutes les firmes importent – en quantités variables – des biens finis, semi-finis ou bruts, des services ou des brevets pour fabriquer les biens ou commercialiser les services qui seront exportés. C'est, en fait, une balance nette que devra établir chacune des entreprises du secteur public qui seront ainsi progressivement amenées à s'interroger sur le contenu « importations » souvent excessif de leurs ventes à l'étranger. Les pouvoirs publics espèrent que, constatant la part quelquefois peu importante d'exportation nette (valeur exportée moins importations), les firmes publiques seront amenées à réexaminer leurs approvisionnements. Les contrats de plan conclus par les entreprises devront prendre en compte cette dimension « équilibre du commerce extérieur » au même titre que les objectifs, parfois contradictoires, concernant l'emploi, l'investissement et les prix.

*b) Contrôle strict des transferts de brevets et licences à l'étranger*

La balance des brevets de la France est déficitaire de 2,6 milliards de francs, et le taux de couverture n'est que de 50%. L'électronique, l'informatique, la chimie et les industries alimentaires représentent 80% de ce déficit. Il s'agit de contrôler les achats de brevets et licences étrangers, ainsi que les transferts de redevance liés à leur utilisation. Ce renforcement du contrôle des changes doit aussi permettre de réprimer l'achat de brevet fictif.

En conclusion, il apparaît que ces mesures ponctuelles sont, pour la plupart d'entre elles, bienvenues. Mais une somme de mesures ne fonde pas nécessairement une politique. La nationalisation du secteur bancaire, le contrôle strict des changes, l'aggravation des charges des entreprises, le découragement des entrepreneurs résultant d'un ensemble de mesures tendant à diminuer leur pouvoir et leurs revenus, le refus de valoriser le travail comme élément moteur d'une société, constituent autant de freins à l'exportation. L'échec de la relance par la consommation, l'inefficacité des dévaluations successives de notre monnaie, le blocage des prix représentent des facteurs conjoncturels négatifs dont les effets s'additionnent aux faiblesses structurelles de notre pays, manque d'investissements et manque de dynamisme.

#### IV- LES RELATIONS EURO-AMERICAINES : BONNES AFFAIRES ET MAUVAISES RAISONS

Les relations entre les Etats-Unis et la Communauté Economique Européenne connaissent actuellement une phase de tension. Qu'il s'agisse de l'acier, du gazoduc, des céréales, de l'ingénierie, les Etats-Unis portent des accusations souvent infondées à l'égard de la C.E.E.

##### *A. Le discours de M. Gaston Thorn, Président de la Commission de la C.E.E.*

A l'occasion d'un discours prononcé le 6 octobre 1982, M. Thorn a démontré la part de mauvaise foi contenue dans les accusations américaines :

– **Les chiffres prouvent que la C.E.E. n'est pas protectionniste** . Son tarif extérieur est l'un des plus bas du monde, et elle a cumulé à l'égard des Etats-Unis, en cinq ans, un déficit de 68 milliards de dollars.

– **La politique agricole commune (P.A.C.) n'est pas non plus protectionniste** . La C.E.E. est le plus gros importateur de produits alimentaires, et le premier client des Etats-Unis. Sa politique d'exportation lui a permis de progresser légèrement dans la part des exportations mondiales en passant de 9,5% en 1973 à 11% en 1980 (contre 19% pour les Etats-Unis), ce qui n'est certes pas plus qu'une partie « équitable ».

– **L'acier européen n'est pas la cause des difficultés de la sidérurgie américaine** . Il n'occupe que 7% du marché des Etats-Unis. Malgré cela, la Communauté est disposée à réduire pendant cinq ans ce pourcentage à 5,75%.

- Dans l'affaire de l'embargo technologique imposé par les Etats-Unis sur les fournitures au gazoduc sibérien, « rien ne nous a été épargné » : modification de textes législatifs a posteriori, recours aux moyens juridictionnels par-delà les frontières, absence de consultation. Et pourtant, les sanctions économiques ne font du tort qu'à ceux qui les utilisent, et l'URSS construira de toute manière le gazoduc. En outre, en achetant le gaz soviétique, la C.E.E. n'augmente pas sa dépendance énergétique, mais au contraire elle diversifie ses approvisionnements. L'embargo provoque des dommages très considérables à l'économie occidentale et aux relations entre la C.E.E. et les Etats-Unis ; il est urgent de rechercher une solution afin d'empêcher l'irréparable.

## ***B. De quelques difficultés sectorielles***

### **1°) L'agriculture**

Les Etats-Unis reprochent traditionnellement les restitutions communautaires sur les exportations de céréales. Ils ont intenté une action auprès du GATT afin de faire reconnaître l'illégalité des subventions à la farine de blé, aux pâtes alimentaires, au sucre et à la volaille.

Ces reproches font bon marché de la tendance des Etats-Unis à recourir à l'embargo (soja en 1973, céréales en 1980) qui mettent en péril la sécurité des approvisionnements de l'Europe. Ils oublient de mentionner que le nouveau « Farmbill » représentera plus de 11 milliards de dollars de subventions diverses aux agriculteurs américains. Enfin, la C.E.E. achètera en 1982 environ 45 millions de tonnes de céréales, de tourteaux et de produits de substitution, soit autant que l'Union Soviétique, ce qui représentera un déficit de 7 milliards de dollars.

### **2°) La sidérurgie**

Après une période de forte tension, le conflit sur l'acier semble provisoirement apaisé. L'accord, conclu pour une période allant du 1er novembre 1982 au 31 décembre 1985, imposera aux Européens une diminution de l'ordre de 9% de leurs exportations. Cet accord illustre la pratique contemporaine des accords d'autolimitation, forme contractualisée du néoprotectionnisme.



### ***C. Le protectionnisme des Etats-Unis***

Dans son précédent avis, votre rapporteur exposait l'arsenal des mesures protectionnistes des Etats-Unis. Depuis l'année dernière, on peut noter les évolutions suivantes :

1°) Les Etats-Unis souhaitent étendre le cadre multilatéral des échanges sur le plan mondial —de conception libre-échangiste— aux services et aux produits de haute technologie tout en renforçant les disciplines en matière de subvention ou de financement à l'exportation, de dumping, de sauvegarde, instaurées dans le commerce des biens pour l'essentiel par l'Accord Général sur le Commerce (G.A.T.T.) ou par les codes issus des négociations commerciales multilatérales dites du Tokyo Round.

2°) Les Etats-Unis utilisent de façon plus agressive que par le passé les ressources offertes par une réglementation commerciale très complète pour limiter l'accès à leur marché intérieur, non seulement en vue de protéger des secteurs en difficulté des effets de la concurrence internationale, mais aussi pour imposer à leurs partenaires une interprétation unilatérale des règles du jeu du commerce mondial ou pour obtenir des concessions dans des domaines annexes au commerce proprement dit. L'exemple le plus récent de l'utilisation de l'accès au marché américain comme moyen de pression commerciale est le contentieux sidérurgique avec la C.E.E.

3°) Les Etats-Unis réservent un traitement différencié au commerce Est-Ouest. L'affaire du gazoduc d'Ourengöï dont les péripéties sont du domaine public en est le meilleur exemple.

4°) Les Etats-Unis ne semblent pas exclure l'introduction de la notion de réciprocité dans le commerce international, ce qui serait en contradiction avec le principe de la clause de la nation la plus favorisée, qui constitue la base même du G.A.T.T.

## **TROISIEME PARTIE**

### **LE COUT FINANCIER DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS FRANCAISES**

**I.- Mesure du coût de l'ensemble des procédures  
ayant une incidence favorable à l'exportation**

**A. Un paradoxe : croissance du déficit et croissance du coût des aides à l'exportation.**

Le tableau suivant met en évidence le coût croissant (+ 67%) de l'ensemble des procédures ayant une incidence favorable à l'exportation en 1981, alors même que le solde déficitaire de nos échanges est resté quasiment stable entre 1980 et 1981.

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<b>Coût de l'alignement sur les conditions de crédit pratiquées par nos concurrents (« Consensus »)</b>						
Récompte de la Banque de France plus compte de gestion Trésor/BFCE .....	1468	2380	2123	3384	6178	12300(1)
<b>Coût de l'assurance à l'exportation</b>						
- coût de l'assurance crédit .....	- 317	- 572	594	1669	2098	1755
dont						
● résultat net comptable de la COFACE pour le compte de l'Etat .....	(-340)	(-586)	(172)	(1503)	(1020)	75
● consolidations nettes du Trésor public .....	(23)	(14)	(422)	(161)	(1078)	(1680)
- coût net de l'assurance prospection et de l'assurance foire .....	48	25	53	53	60	118
Coût net de la garantie du risque économique .....	2010	1679	1060	1241	1136	975
<b>TOTAL I .....</b>	<b>3209</b>	<b>3512</b>	<b>3830</b>	<b>6347</b>	<b>9472</b>	<b>15148</b>
Pour mémoire coût budgétaire des prêts du Trésor (aide au développement) .....	626	569	600	823	1201	2489
<b>TOTAL II .....</b>	<b>3835</b>	<b>4081</b>	<b>4430</b>	<b>7170</b>	<b>10673</b>	<b>17637</b>

(Unité : million de francs courants)

(1) dont 7300 millions de francs pour le récompte de la Banque de France, qui ne constitue pas un coût budgétaire, mais une moins value théorique de recettes pour la Banque.

1°) Le montant de la charge financière des crédits à l'exportation s'est accru essentiellement en raison du poids tout à fait prépondérant des bonifications d'intérêt qui ont représenté en 1980 70% du coût total des aides directes à l'exportation (81% hors charge budgétaire des prêts gouvernementaux). **Le différentiel d'intérêt** existant entre les taux internes français et ceux du consensus de l'OCDE a cru sensiblement. En effet, sur la période 1973-1980, les taux exports n'ont pas été sensiblement modifiés (6,5% pour un crédit à 7 ans en 1973, 7,75% pour un crédit identique sur un pays pauvre à partir du 1er juillet 1980) alors que le taux de base bancaire s'est trouvé en moyenne majoré de 4 à 5 points.

2°) Après plusieurs années d'excédents quasi ininterrompus l'assurance-crédit est devenue déficitaire depuis 1978. Les deux postes : résultats de la COFACE et consolidations du Trésor permettent, cumulés, d'apprécier le déficit global de la procédure. Celui-ci atteint 1755 millions en 1981 contre 2098 millions en 1980 et 1670 en 1979. Les résultats déficitaires de la COFACE sont dus essentiellement à l'indemnisation de sinistres de nature politique. On peut cependant noter une très nette amélioration en 1981 des résultats financiers enregistrés par la COFACE puisque le déficit a été ramené de 1 milliard de francs en 1980 à 76 millions en 1981 en raison de la décroissance des indemnisations versées au titre du sinistre iranien (le taux de sinistre global est tombé à 2,3% au lieu de 3% l'année précédente) et de la progression des paiements enregistrés au titre des crédits assurés (eux-mêmes en forte croissance).

3°) Le coût de nos procédures d'assurance-prospection et d'assurance-foire est resté très limité : 118 millions en 1981. Ces garanties, qui s'adressent essentiellement à une clientèle de PME, ont un rapport coût-efficacité très élevé en facilitant la promotion du commerce courant qui ne bénéficie pas de bonification en matière de crédit et s'oriente généralement vers des pays industrialisés solvables. Il convient en particulier de noter le remarquable développement de la formule d'assurance-prospection simplifiée qui s'est traduit par une progression de 48% du nombre des polices signées en 1981 par rapport à 1980.

## **II. L'EFFORT BUDGETAIRE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS**

Les crédits gérés par le Ministère du Commerce extérieur (1) concernent essentiellement :

- le Service de l'Expansion économique à l'étranger
- les Directions régionales du Commerce extérieur qui seront mises en place en 1983
- le Centre français du Commerce extérieur (CFCE), le Comité des manifestations économiques à l'étranger (CFME), le bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles (B.I.T.D.), et le bureau international des expositions (B.I.E.)
- l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM).

(1) ou plus exactement parla D.R.E.E., ce ministère n'ayant pas l'autonomie financière.

Par rapport aux budgets votés des années précédentes, les crédits correspondants s'élèvent aux montants suivants dans le projet de 1983 :

	1980	1981	1982	Projet 1983	%
<b>I-Service de l'Expansion Economique à l'Etranger :</b>					
- Personnel .....	273,7	314,3	371,0	431,9	+16,5%
- Matériel et remboursement de frais .....	94,8	105,4	121,4	129,3	+6,5%
- Achats et aménagements d'immeubles (1) (C.P.) .....	1,5	0,9	1,5	1,0	
<b>TOTAL I.....</b>	<b>370,0</b>	<b>420,6</b>	<b>493,9</b>	<b>562,2</b>	
<b>II- Directions Régionales du Commerce Extérieur .....</b>			22,3 (2)	29,7	
<b>TOTAL II .....</b>			<b>22,3</b>	<b>29,7</b>	
<b>III- C.F.C.E.-C.F.M.E.-B.I.T.D.-B.I.E. :</b>					
- C.F.C.E.....	104,3	118,2	130,0	139,4	+7,2%
- C.F.M.E.....	23,9	32,8	43,9	49,4	+12,5%
- B.I.T.D.....	0,2	0,2	0,2	0,2	
- B.I.E.....	0,04	0,04	0,04	0,04	
<b>TOTAL III .....</b>	<b>128,5</b>	<b>151,3</b>	<b>174,1</b>	<b>189,0</b>	
<b>IV- Coopération technique .....</b>	85,5	95,6	144,8	152,7	+5,4%
- ACTIM .....	85,5	95,6	119,8	127,7(3)	
- Fonds d'ingénierie .....	-	-	25	25	
<b>TOTAL I + II + III + IV .....</b>	<b>584,0</b>	<b>667,5</b>	<b>835,1</b>	<b>933,7</b>	<b>+11,80%</b>

(1) Non compris 2,5 millions de francs au titre du financement de la construction de bureaux pour l'ambassade de Washington

(2) crédits gérés en 1982 par le C.F.C.E.

(3) dont économie de gestion de 2 millions.

**A. L'augmentation des frais de personnel incluse dans la dotation de 29,7 MF pour les directions régionales correspond aux mouvements suivants :**

– 20 emplois seront créés grâce à un crédit nouveau de 4,7 millions de francs.

– 9 emplois de titulaires et 6 emplois de contractuels de l'Expansion Economique seront affectés aux directions régionales en provenance des services de l'expansion à l'étranger.

– 40 secrétaires et agents de service seront recrutés d'ici la fin de l'année sur les crédits ouverts au C.F.C.E. au titre de l'action régionale en 1982.

– 47 emplois affectés actuellement à l'action régionale du C.F.C.E. seront transférés sur le budget de l'expansion économique.

Soit, au total, 122 emplois correspondant à une création nette de 107 postes (15 agents changeant de service).

**B. La garantie des risques :**

(en millions de francs)

	1982	1983	Variation %
Garantie pour risques économiques (chap. 14-01, art. 60) .....	1.275	1.070	-8,2
Garantie d'assurances prospection et foires (chap. 14-01, art. 70) ..	616	200	-67,5
Garantie d'assurance-crédit (chap. 14-01, art. 90) .....			
<b>TOTAL .....</b>	<b>1.891</b>	<b>1.270</b>	<b>-32,8</b>

La diminution de la ligne prospection-foires devra faire l'objet de précisions que votre rapporteur demandera au Ministre d'Etat de bien vouloir apporter, alors même que le développement du commerce courant apparait comme l'une des priorités de l'action entreprise.

## **QUATRIEME PARTIE**

### **LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**



## **I.- LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE PRECEDENT AVIS**

Dans son avis sur la loi de finances pour 1982, la Commission des Affaires économiques et du Plan formulait quatre recommandations :

– Le renforcement du contrôle des changes ne doit pas pénaliser les sociétés de commerce extérieur françaises au profit de leurs concurrentes étrangères.

– La création d'un ensemble de règles spécifiques ou l'adaptation de notre droit commercial, doit faciliter la conclusion de contrats internationaux par les opérateurs français.

-- La régionalisation des services de promotion des exportations doit faciliter l'accès au commerce international d'un nombre croissant d'entreprises, surtout en ce qui concerne les P.M.E.

– Une meilleure connaissance statistique de l'endettement des pays de l'Est s'impose pour permettre une estimation financière des risques qui y sont liés.

### **A. PREMIERE RECOMMANDATION**

Le régime du contrôle des changes a été rendu encore plus sévère par rapport à l'année dernière. Le délai dans lequel les exportateurs doivent céder le produit de leurs exportations en devises a été abaissé d'un mois à 15 jours (circulaire du 27 mai 1982). De surcroît, dans le cadre de mesures destinées à défendre la stabilité du franc, le gouvernement a adopté, le 12 septembre 1982, une circulaire interdisant tout achat à terme de devises pour la couverture d'importations de marchandises.

## **B. DEUXIEME RECOMMANDATION**

Pas de changement apparent

## **C. TROISIEME RECOMMANDATION**

On doit se féliciter de ce que la D.R.E.E. (Direction des Relations économiques extérieures) se dotera de directions régionales, au nombre de 14, puis de 18 cette année et de 22 l'année prochaine, pour faciliter aux P.M.E. l'accès aux services qu'elle peut rendre aux exportateurs en liaison avec les diverses instances régionales. Cette initiative viendra en renfort des efforts particuliers consentis par les régions pour aider les entreprises à aborder les marchés étrangers. Diverses initiatives ont été prises à cet effet :

- organisation de missions de prospection à l'étranger ;
- conseil et assistance aux entreprises de la région pour attaquer les marchés étrangers ;
- assistance pour le recrutement de cadres-export et la constitution de services export dans l'entreprise ;
- aide financière aux entreprises pour le financement d'études de marché, la mise en place de groupements à l'exportation.

## **D. QUATRIEME RECOMMANDATION**

Il ne semble pas que des efforts particuliers aient été déployés pour mieux mesurer l'endettement des pays de l'Est, malgré les événements nombreux intervenus en 1982 (Pologne, Roumanie). On peut le regretter et espérer que le C.O.P. (Centre d'Observation et de Prévision) mettra ce point à son ordre du jour.

L'endettement net de la France vis-à-vis de l'ensemble des pays de l'Est s'élevait, d'après les données les plus récentes, à une cinquantaine de milliards de francs.

L'endettement brut atteindrait pour sa part près de 90 milliards de francs et concernerait en majorité des crédits non garantis, les crédits commerciaux garantis étant minoritaires.

Les encours des crédits garantis les plus importants concernent l'U.R.S.S., la Pologne et la R.D.A. qui représentent les 2/3 de notre endettement à l'Est.

## II.- RECOMMANDATIONS NOUVELLES

### A. INNOCENCE ET GUERRE ECONOMIQUE

La France n'est plus maîtresse de sa politique du commerce extérieur. Il s'agit d'une compétence transférée aux autorités communautaires ou limitée par les accords internationaux auxquels notre pays est partie. La C.E.E. et ces accords ont permis et accéléré la fantastique expansion du commerce international. En période de crise, il convient de s'assurer que tous les partenaires ne cèdent pas aux sirènes protectionnistes. La France n'y échappe pas non plus, mais contrairement à nos partenaires commerciaux, elle semble prendre plaisir à donner la plus grande publicité possible à des mesures discutables.

Malgré le droit communautaire existant et l'échec de la directive visant à harmoniser le marquage d'origine, le récent Conseil des Ministres vient d'affirmer que notre pays allait accentuer le contrôle des origines (voir supra). Résultat évident : les services bruxellois de la commission vont demander des comptes à la France qui devra de nouveau jongler avec le décret n° 79-750 du 29 août 1979. Il eût été plus simple et plus efficace d'accroître les effectifs des douanes, par exemple.

Dans le même temps, on annonce que la surtaxation des frais généraux sera modulée pour les entreprises exportatrices. Il faudra, à cet effet, passer par la voie législative, donc confier à cette opération une publicité disproportionnée avec son impact financier. Et l'on s'apercevra, malgré les démentis, que cette modification est probablement non conforme au droit communautaire, si elle aboutit à diminuer le coût des exportations vers la C.E.E. Malgré le libellé strict de l'article 17 de la loi de finances pour 1982 qui avait généralisé cette surtaxation, l'administration n'avait pas hésité, par voie de circulaire, à exclure certaines opérations du champ d'application de la surtaxation. Pourquoi n'avoir pas continué dans cette voie traditionnelle de l'administration fiscale française ? Magie du verbe ?

De la même manière, la pratique suivie en matière de normes semble relever du même angélisme, que l'aggravation de la crise n'a pas encore touché. Des exemples intéressants peuvent être fournis (1). La société Godin a essayé de vendre ses poêles à bois sur le marché allemand. Malgré l'absence de normes DIN (Deutsches Institut für Normung), le syndicat professionnel allemand ne les accepte que s'ils sont conformes aux normes régissant les poêles à charbon et à mazout. L'obstacle finit par être levé. Le syndicat des ramoneurs refuse de ramoner des poêles qui ne sont pas estampillés, comme le ramonage est obligatoire... Plusieurs années sont ainsi perdues. L'article poursuit :

*« Dans ce domaine, nous sommes des enfants, indique-t-on à la Fédération des industries électriques et électroniques. Quand nous rendons une norme obligatoire, nous nous empressons de la publier au Journal officiel et nos concurrents portent aussitôt plainte à Bruxelles en nous accusant de protectionnisme pour entraves techniques. »*

Le jeu de l'Allemagne est plus subtil. D'une part, elle s'aligne officiellement sur les normes internationales avec un fair-play que les partenaires se plaisent à reconnaître. Ce qui n'empêche pas les organisations professionnelles de recourir à des circulaires régionales (et pas forcément publiées) pour arriver à leurs fins. »

Force est d'espérer que la réflexion entamée sur ce sujet au sein du ministère de l'industrie permettra à notre pays de ne plus compter au rang des naïfs. Votre rapporteur forme des vœux de succès au « Monsieur normes » chargé d'élaborer cette réflexion.

En conclusion, l'administration française, à laquelle on a maintes fois reproché son goût du secret, ne l'utilise pas là où il serait efficace. Sous la réserve du maintien du droit à l'information du Parlement, elle ne devrait plus succomber à la magie du verbe quand la réalité des choses l'impose.

(1) Voir La Matin du 22 octobre 1982

## B. LA BELLE AU BOIS DORMANT

Le service français de l'expansion économique à l'étranger repose sur les P.E.E. (postes d'expansion économique) et les V.S.N.A. (Volontaires du Service national actif). Les effectifs correspondants sont les suivants :

	1980	1981	1982	Projet 1983 (2)
Nombres d'implantations (postes et antennes) .....	187	191	192	193
Effectifs budgétaires :				
– Agents titulaires .....	186	191	191	182 (1)
– Agents contractuels .....	1 255	1 270	1 270	1 264
– Agents auxiliaires étrangers	615	615	620	620
V.S.N.A. ....	205	205	205	205
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 261</b>	<b>2 281</b>	<b>2 286</b>	<b>2 271</b>

(1) dont 6 attachés agricoles

(2) hors directions régionales du Commerce extérieur

Cette implantation est encore insuffisante et semble pâtir au premier chef de la rigueur budgétaire. Cette situation n'est pas satisfaisante.

- 15 postes (9 titulaires, 6 contractuels) sont transférés aux délégations régionales, diminuant ainsi probablement la présence potentielle sur les marchés étrangers.

- Les crédits augmentent de plus de 60 millions pour les dépenses de personnel et de 7,8 millions pour les crédits de fonctionnement. Cette dernière augmentation ne doit pas faire illusion. Elle a uniquement pour objet de faire face à l'évolution des taux de change, 60% des dépenses du service étant réalisées en dollars ou en monnaies liées à la devise américaine. Il y a donc stagnation des moyens, contradictoire avec la volonté affichée de stimuler les exportations françaises !

Votre commission recommande donc :

- Une augmentation importante des V.S.N.A., d'un coût financier modéré, en permettant à un nombre croissant d'élèves des écoles supérieures de commerce de se former sur le terrain en fin d'études, notamment pour celles de ces écoles qui consentent des efforts particuliers de formation à l'exportation (ESSEC, HEC, Ecole supérieure de commerce de Reims).

- Une dynamisation des P.E.E. Malgré des exceptions brillantes, le ministre aurait estimé que certains d'entre eux « roupillaient ». Il convient de les réveiller. Votre rapporteur estime que la nomination dans un poste à l'étranger ne devrait être possible qu'après un stage de longue durée dans le service exportations d'une entreprise. Par ailleurs, des stages analogues devraient être très régulièrement offerts aux services, au titre de la formation continue.

- Des expériences originales comme celle menée à Singapour semblent devoir être généralisées.

## EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 27 octobre 1982, la Commission des Affaires économiques et du plan a examiné le rapport pour avis de **M. Maurice Prévotau**.

A la fin de l'exposé général du rapporteur pour avis, **M. Raymond Dumont** est intervenu pour souligner les aspects structurels de la fragilité du commerce extérieur de la France. Le déficit de notre pays à l'égard des grandes nations industrialisées a été longtemps masqué par nos excédents vis-à-vis des pays en voie de développement dont certains sont maintenant devenus insolubles ou ont finalement diminué leurs importations, le coût financier de celles-ci étant par ailleurs de plus en plus élevé pour les pays exportateurs. Il convient donc, seion **M. Raymond Dumont**, de tourner nos efforts vers une promotion de nos exportations à destination des grands pays développés, notamment en s'appuyant sur le tissu des petites et moyennes entreprises comme en R.F.A.

**M. Jacques Moutet** a dénoncé l'aggravation des charges qui pénalisent notre compétitivité et découragent les entrepreneurs. Il convient d'élaborer une politique globale de promotion des exportations et non de se contenter d'une panoplie de micromesures, largement illusoires.

**M. Marcel Daunay** a souligné l'importance cruciale d'une politique permanente d'exportation dans le secteur agro-alimentaire, appelant notamment des accords pluriannuels à long terme dans le cadre de la Communauté Economique Européenne.



**M. Bernard Laurent** a attiré l'attention sur la grave menace que constituerait pour nos exportations d'alcool éthylique la taxe additionnelle projetée par la Commission de Bruxelles.

**M. Jacques Braconnier** a regretté l'implantation insuffisante de nos services d'expansion économique à l'étranger, et souligné la nécessité d'une diplomatie plus active dans ce domaine.

En réponse aux divers intervenants, **M. Maurice PrévotEAU** a dressé un bilan des mesures envisagées par la France à l'égard de certaines importations japonaises. Il a regretté que, malgré certains efforts entrepris depuis plusieurs années, les sociétés de commerce international ne prennent pas encore suffisamment en compte les spécificités des petites et moyennes entreprises. Il a dressé un bilan de l'évolution de nos échanges à l'égard des pays en voie de développement.



**La commission a suivi les conclusions de son rapporteur pour avis et décidé, à l'unanimité des membres présents, de soumettre les crédits du ministère du commerce extérieur à l'appréciation du Sénat.**